

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 7/04/2025

L'an 2025 et le 7 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
DANEDE Laurent	☒	☒	☐	
VERGNAUD David	☒	☒	☐	
ROUHAUD Henri	☒	☒	☐	
GENTET Frédéric	☒	☒	☐	
JOUBERT Corinne	☒	☒	☐	
COMTE Bernadette	☒	☒	☐	
BENOIT Christine	☒	☒	☐	
BEYLOT Anthony	☒	☒	☐	
BOUTENEGRE Amandine	☒	☐	☐	
BUFFARD Sophie	☒	☒	☐	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	☒	☒	☐	
HAULBERT Ludovic	☒	☐	☐	
MEURAILLON Christelle	☒	☐	☒	
NEBOUT Sergine	☒	☒	☐	
VISSAC Stéphane	☒	☐	☐	

Secrétaire de Séance : Mme Corinne JOUBERT

ORDRE DU JOUR

- A Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- B Budget principal :
 - o Vote de la fiscalité directe 2025
 - o Vote des subventions 2025
 - o Vote du budget primitif 2025
- C Budget annexe Bar-Restaurant :
 - o Vote du budget primitif 2025
- D Questions diverses

Monsieur le Maire annonce qu'il n'a pas pris de décision depuis le dernier conseil municipal :

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour.

réf 202512 : Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire lit le compte-rendu du 10 mars 2025 et demande au conseil municipal s'il y a des modifications.

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 10 mars 2025.

Vote à l'UNANIMITE :**POUR : 10 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix****réf 202522 : Vote de la fiscalité directe 2025**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1636B et 1639A,

VU la proposition de la commission « Subventions Finances » du 31 mars 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** pour l'année 2024, les taux de fiscalité locale suivants :
 - o **43,44%** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
 - o **61,99%** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - o **18,97%** pour la taxe d'habitation
 - o **19,50%** pour la cotisation foncière des entreprises
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Vote à l'UNANIMITE :**POUR : 10 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix****réf 202523 : Subventions aux associations 2025**

Sous la présidence de Mme Corinne JOUBERT, Adjointe aux finances chargée de la préparation des documents Corinne JOUBERT, rappelle au conseil municipal les conditions d'attribution des subventions aux associations. La commission « Subventions Finances » du 31 mars 2025 propose de verser les subventions aux associations communales en 2 fois (les associations extérieures seront versées en 1 seule fois) :

- la part fixe de 200€ au mois de juin
- le solde en fin d'année afin de vérifier que toutes les manifestations mentionnées dans la demande de subvention se sont bien déroulées.

La commission propose les montants de subventions suivants :

Associations communales	Subventions maximales 2025
Club Amitié	300,00€
Club de Yoga	200,00€
Société de chasse	200,00€
Entente Pongiste Tourriers-Jauldes	300,00€*
Tourriers Patrimoine	500,00€
AIPE	400,00€
L'ilot Rigolo (MAM)	200,00€
Ass. Petit à Petit (MAM)	300,00€
Ass. Théâtre de Tourriers	0,00€
Events Truck's Charente	300,00€
Festiv and Co	500,00€
SHR Les Valois	200,00€

Associations Extérieures	Subventions 2025
APE du Collège de St Amant de Boixe	150,00€
Les restos du Cœur	150,00€
Amicale Volontaire des donneurs de sang de St Amant de Boixe	150,00€
EIDER	150,00€
Association Au Fil du Temps	150,00€
RASED	55,20€
La Banque Alimentaire	150,00€
Total des Subventions	955,20€

* EPTJ : la subvention 2025 est 200€ + le solde 2024 qui n'a pas été versé 100€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant des subventions aux associations 2025 ci-dessus.

Vote à l'unanimité :

POUR : 9 Voix, CONTRE : 1 Voix, Abstention : 0 Voix

réf 202524 : Budget principal : Vote du budget primitif 2025

Corinne JOUBERT, adjointe déléguée aux finances, demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, arrêté lors de la commission « subventions Finances » du 31 mars 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 788 011,00€

Dépenses et recettes d'investissement : 324 584,12€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	788 011,00€	78 011,00€
Section d'investissement	324 584,12€	324 584,12€
TOTAL	1 112 595,12€	1 112 595,12€

Vu l'avis de la commission « Subventions Finances » du 25 mars 2025,

Vu le projet de budget primitif du budget principal 2025,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	788 011,00€	788 011,00€
Section d'investissement	324 584,12€	324 584,12€
TOTAL	1 112 595,12€	1 112 595,12€

Vote à l'UNANIMITE :

POUR : 10 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

réf 202525 : Budget annexe bar-restaurant : Vote du budget primitif 2025

Corinne JOUBERT, adjointe déléguée aux Finances demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la commission « Subventions Finances » du 31 mars 2025, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 7 440,00€

Dépenses et recettes d'investissement : 2 466,58€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 440,00€	7 440,00€
Section d'investissement	2 466,58€	2 466,58€
TOTAL	9 906,58€	9 906,58€

Vu l'avis de la commission « Subventions Finances » du 31 mars 2025,

Vu le projet de budget primitif du budget principal 2025,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 – Budget Annexe Bar-restaurant arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 440,00€	7 440,00€
Section d'investissement	2 466,58€	2 466,58€
TOTAL	9 906,58€	9 906,58€

Vote à l'UNANIMITE

POUR : 10 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

Points pour informations :

Monsieur le Maire informe que :

- la sous-commission de sécurité pour la salle polyvalente est le 9 avril 2025
- la commission « communication » est programmée le lundi 14 avril à 15h30 pour un bulletin municipal
- une bourse aux plantes aura lieu le 14 avril 2025 Rue de Puypéroux.
- un nouveau contrat plan Etat/Région pour l'échangeur de La Belle Cantinière est en cours.

Monsieur le Maire explique les différents devis pour le FDAC 2025.

Monsieur le Maire explique que le PETR a relancé la plantation de haies sur la commune. Une estimation des longueurs a été faite.

Questions diverses

- Henri Rouhaud demande où la poste doit installer la Boîte-à lettres (boulangerie ou place des as) car La Poste souhaite la mettre à la Boulangerie. Le conseil municipal maintient sa décision : Place des as du volant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 22h25.

Après approbation du conseil municipal en date du 27 octobre 2025

Le secrétaire de séance,
Corinne JOUBERT



Le Maire,
Laurent DANEDÉ

